

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni le 8 décembre 2017 à 18 h 00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

PRESENTS : Mmes BERTIN - CHOPINEAU – LEFEBVRE - MAUPAS – PAURON – RAIMBAULT – VINCK - MM. BILLAUT – BUFFET - BERNARDIN – REZARD – ROBINET – ROUSSET - PINARD – de VOGÜÉ

ABSENTS EXCUSÉS : 0

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente :

☞ accepte le devis présenté par Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'accompagnement pour le suivi de la DSP Assainissement collectif. Le montant de cette prestation est fixé à 672 € TTC pour l'année 2018.

☞ décide de l'exécution des travaux pour l'extension d'éclairage public dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle et approuve le plan de financement présenté par le SDE 18 :

Total des travaux	:	36 548,20 € H.T.
○ 50 % à la charge du SDE, soit :		18 274,10 € H.T.
○ 50 % à la charge de la commune, soit :		18 274,10 € H.T.

et autorise le Maire à signer tout document lié à ces travaux

☞ décide de transférer à la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électriques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et approuve l'adhésion de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire au syndicat mixte ouvert Berry numérique

☞ autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits votés au budget principal de la commune de l'année 2017 (BP 320) :

–	1 425 €	chapitre 20
–	11 750 €	chapitre 204
–	35 431 €	chapitre 21
–	42 741 €	chapitre 23

☞ autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits votés au budget assainissement de l'année 2017 (BP 322), soit 45 427 € ; cette somme sera inscrite au chapitre 21.

☞ approuve les travaux de rénovation de la cour de l'école primaire, qui comprendront :

- La dépose et l'établissement d'un caniveau de 30 mètres de long avec grille dimensionnée pour recueillir l'eau de ruissellement et permettant le passage de véhicules
- La suppression de diverses parties bétonnées
- L'arrachage de trois arbres et établissement d'un endroit de plantation au centre de la cour
- La pose d'une couche d'enrobés bitumeux

après consultation, retient la proposition de la CAO et accepte le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 26.028 € TTC et autorise le maire à signer la commande et mandater la dépense en section d'investissement du budget général 2018

☞ approuve la décision modificative et valide les mouvements de crédits tels que présentés ci-dessous :

- Dépenses d'Investissement : 238/041 :102 352.00 €
- Recettes d'Investissement : 2313/041 :102 352.00 €

- Dépenses de Fonctionnement : 739223 - 4 100.00 €
- Dépenses de Fonctionnement : 6542 + 4 100.00 €

☞ accepte les admissions en créances éteintes proposées par Monsieur le trésorier pour un montant total de 4086.15€, étant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017 du budget général de la commune, et que les crédits nécessaires sont prévus au budget - compte 6542.

☞ approuve l'acquisition de bornes pour remplacer les chaînes existantes de la bascule, proche de l'église, retient le devis de l'entreprise HENRY d'un montant de 611.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à lancer la commande et mandater la dépense en section d'investissement du budget général 2017 – article 2152

☞ décide de louer à compter du 11 décembre le local de permanence à M. Emmanuel CORNIEUX, naturopathe pour un montant de 15,00 € par jour pour ses consultations et autorise le Maire à signer la convention précaire et révocable liant la commune au locataire et à encaisser les sommes sur le budget de la commune

Questions diverses :

M. le Maire informe les membres du conseil :

- de l'évolution du régime indemnitaire des agents : le RIFSEP (régime indemnitaire tenant en compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- du montant de la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) fixée à 41.465 € pour 2018.
- que les travaux de la rampe d'accessibilité de l'église ont commencé et qu'une subvention de la Région Centre via le Pays Sancerre Sologne de 9000 € soit 40 % du montant des travaux a été accordée. Cette subvention s'ajoute aux 9065 € obtenues auprès de l'Etat et porte donc le financement à 80 % sur 22.662,99 € HT
- qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 le contrat qui liait la commune avec le concessionnaire de droits communaux Les fils de Madame Géraud est résilié.
- des remerciements de la JSB Fanfare pour la subvention que la commune lui a accordée cette année ainsi que des remerciements au personnel communal pour l'aide technique ou administrative pour la bonne vie de leur association.
- des remerciements de la Maison de la culture de Bourges pour l'accueil de l'équipe Les Anges aux Plafonds et de leur pièce « White Dog ».

Tour de table :

M. Buffet : Rappelle que le 9 décembre Boulleret accueillera la 8^{ème} édition du tour des 8 clochers pour le Téléthon

M. Pinard : Félicite les employés municipaux pour les décorations de Noël du rond-point.

M. Rezard : Précise que les travaux de renforcement des lignes sont en cours à Rognon.

Mme Bertin : Signale que l'aménagement de la place est en cours et que tout prendra forme au printemps prochain et indique que le bulletin municipal sera distribué la semaine de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et treize minutes.

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT

Affiche aux portes de la Mairie le 11 décembre 2017